

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JANVIER 2021
A 19H00**

Nombre de membres

Membres élus : 15

En fonction : 14

Présents : 14

Date de Convocation : 22/01/2021

Transmise par mail le : 25/01/2021

L'an deux mil vingt-et-un et le vingt-neuf janvier , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel GODEFROY, Maire.

Membres présents : Mme Géraldine MICAUD, M DEDIEU Jean Michel, M UNIACK Pierre Alain, M VILLEMIN Jean-Baptiste Adjoints ; Mmes BITANG Isabelle, KOSEDA Anne-Monique, VANZELE Valérie, MM. MARVILLE Didier, ROUGE Michaël, SESTRE Jean-Pierre, conseillers municipaux.

Étaient absents :

Membres absents excusés : Mme Laurence DA SILVA avec pouvoir à M Didier MARVILLE, Mme Emmanuelle BOUDIN avec pouvoir à Mme Géraldine MICAUD, Mme Meryem BENETON avec pouvoir à M Jean-Michel GODEFROY.

Secrétaire de séance : Jean-Baptiste VILLEMIN.

Approbation du Compte-rendu de la séance ordinaire du 04 décembre 2020

Compte-rendu adopté à l'unanimité.

SDEY- TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC : N°2021/001

Monsieur Le maire rappelle que des travaux supplémentaires d'éclairage public ont été identifiés, l'objectif est de couvrir en partie certaines zones noires. Il s'agit notamment d'implanter huit bornes solaires dans le chemin piéton (raidillon), de remplacer une armoire électrique obsolète au Hameau de Malvoisine, de déplacer un poteau lumineux sur la terrasse, et d'installer des poteaux lumineux rue des Promenades, Place de la République, Voie neuve, Route de Fontenay. Un devis a été demandé au SDEY pour ces travaux. Ils sont subventionnés à hauteur de 70% par le SDEY.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter le plan de financement des travaux cités ci-dessus tels qu'il est présenté ci-dessous, même si effectivement ce devis ne permet pas de régler toutes les zones noires du village. Quelques aménagements restent à faire (rue de l'Eglise, Impasse des Falaises, Marre des Bordes). La commission travaux demandera un devis pour ces éventuels travaux.

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (Récupérée par le SDEY)	Part Commune 30% HT	SDEY 70% HT
Eclairage Public	56 570.06 €	47 141.72 €	9 428.34 €	14 142.52 €	32 999.20 €
Total	56 570.06 €	47 141.72 €	9 428.34 €	14 142.52 €	32 999.20 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE

- **DE S'ENGAGER** à participer au financement desdits travaux et, si les travaux sont supérieurs à 15 000€ TTC, à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci.
- **DE REGLER** le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant.
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention financière.
- **De Dire** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'année 2021 article 204 (12)

CAMPING -AUDIT ET DEMANDE DE SUBVENTION : N°2021/002

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le vendredi 15 janvier 2021, Monsieur Michel MOUTET et Monsieur Serge ZINGARLI, respectivement Président et trésorier de la Fédération Départementale de l'Hôtellerie de Plein Air, ont visité le camping en sa compagnie et en présence du 1^{er} adjoint et de trois élus : Isabelle BITANG, Anne-Monique KOSEDA et Jean-Pierre SESTRE.

Monsieur Le Maire signale que ces deux personnes ont tenu le camping de Mailly-le-Château et qu'ils connaissent le potentiel du lieu. Pour cette raison ils conseillent à la municipalité de faire réaliser un audit du camping qui sera accompagné de propositions d'aménagement (conformité, améliorations, mises aux normes vis-à-vis du classement).

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que le montant de cette prestation s'élève à 2500 EUR TTC mais qu'une subvention peut être accordée à hauteur de 50%.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VALIDE le devis présenter à savoir 2500 EUR TTC.

CHARGE Monsieur le Maire de demander la subvention.

INDEMNITE HORAIRE DE BASE DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES : N° 2021/003

Vu l'arrêté ministériel du 10 juin 2020 publié au journal officiel du 13 juin 2020, fixant le taux de l'indemnité horaire de base des sapeurs-pompiers volontaires comme suit :

GRADE	A compter du
Officiers	01/07/2020 11.91 €
Sous-officiers	9.60 €
Caporaux	8.50€
Sapeurs	7.92 €

Monsieur Le Maire demande aux conseillers d'adopter les taux indiqués ci-dessus.

Les taux fixés ci-dessus peuvent être majorés de 100 % pour les interventions effectuées de minuit à sept heures et 50 % les dimanches et jours fériés.

Les vacances accordées à l'occasion de l'instruction et des manœuvres sont fixées à 75 % des taux indiqués ci-dessus.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ADOpte les nouveaux taux.

REVISION LOYER LOCAL SUPERETTE : N° 2021/004

Monsieur Le maire rappelle que ce point a été évoqué lors de la séance du 04 décembre 2020 et que le Conseil Municipal avait décidé de reporter cette décision demandant à Monsieur Le Maire de rencontrer le gérant de la supérette.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré le gérant en présence d'une élue pour échanger sur les difficultés rencontrées cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE d'abaisser le loyer à 80 EUR au lieu de 250 EUR pour une durée de trois mois à compter du 01^{er} février 2021 afin de lui permettre de supporter des charges imprévues (exemple : réparation de matériels)

Questions Diverses :

Emeraude (association de réinsertion par le travail) rencontre avec un représentant de l'association le mercredi 20 janvier 2021. Cette association propose une campagne d'élagage des taillis sous les remparts de la Terrasse. Avec une équipe de 9 personnes dont 2 encadrants pour la somme approximative de 3000 EUR. Ces travaux sont nécessaires en particulier pour l'installation des bornes lumineuses solaires et pour dégager le visuel des remparts. Nous sommes dans l'attente du devis.

Fête Foraine : Les forains ont demandé l'autorisation d'installer leurs animations du 20 au 23 août 2021 avec protocole sanitaire COVID19 en vigueur (auto-skooter ; manège pour les enfants, tir, pêche aux canards...). Il est difficile de se positionner actuellement mais un accord de principe leur sera adressé avec des réserves. La municipalité suivra les consignes gouvernementales.

Maison des 4 Pieux : Réunion à ce sujet le 05 janvier 2021 avec Maxime Jouve et le directeur du Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne. L'acquisition de ce bien est à l'étude (implication juridique de l'achat : indivision ou non entre Mairie et CENB). Opération destinée à de l'information et de l'animation (bénéficiaires CENB, municipalité, associations).

SDEY- RDV auto-partage : réunion le 13 janvier 2021 avec un membre du SDEY. Il nous présente les aides, les conseils et les subventions possibles pour démarrer le projet d'auto-partage : installation de la borne, véhicule neuf ou d'occasion de type Zoé bien adapté aux bornes de recharge. Une aide d'un montant fixe de 2700 EUR est proposée pour l'achat du véhicule électrique.

Mobilité : RV avec Dominique Franck le samedi 30 janvier 2021

Réunion Bus France Service : présentation en mairie le lundi 01^{er} février 2021 à 9h30. Il s'agit d'un service public de proximité qui permet de faciliter l'accès des citoyens à un panier de services (CNAV, CNAM, CAF, MSA, POLE EMPLOI, IMPOTS, JUSTICE, MINISTERE DE L'INTERIEUR)

Commission Economie le lundi 01^{er} février 2021 à 18h00 à Chablis

Permanence de la technicienne de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Yonne le jeudi 04 février 2021 de 14h à 17h à la Mairie. Permanence complète, prochaine le 04 mars 2021

Allocations vétérances des Sapeurs pompiers à la charge de la commune à compter du 01^{er} janvier 2021- à prévoir sur le budget (en 2020 3723.45 eur)

Tour de Table :

Réunion CAUE le 16/02/2021 : 3 sujets principaux seront abordés : autopartage ; maison des quatre Pieux et Monuments aux Morts

Le Petit Castellais : échanges sur les difficultés retardant sa parution.

Signature chez le notaire pour l'achat du terrain cadastré AC 82, Boulevard du Nord, le 19 janvier 2021 dans le cadre du projet mobilité.

Gestion Locative : exposés sur les difficultés actuelles.

Epicerie : Installation d'une climatisation envisagée éligible à la subvention DETR.

Changement de Prestataire Eau : dans l'ensemble pas trop d'anomalies constatées. Ne pas hésiter à faire remonter les difficultés rencontrées. 15/02/2021 rendez-vous avec la Fédération des Eaux puisaye Forterre.

Vieille Rue d'Auxerre : réunion avec le bureau d'études. Proposition d'un certain nombre de choix techniques qui rentrent dans l'enveloppe budgétaire.

Séance levée à 21h40

Pour extrait conforme
Le Maire
Jean-Michel GODEFROY

